

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Septembre 2018**

**OBJET : RD17d - RD16 - Alleins - Aménagement en traverse d'agglomération -
Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et
d'exploitation partiels du domaine public routier et de financement par
subvention.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accepter le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage au bénéfice de la commune d'Alleins pour les travaux d'aménagement de la RD17d du PR9+600 au PR 11+150 et de la RD16 du PR 30+800 au PR 30+975,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante dont le projet est annexé au rapport,
- d'autoriser le versement par le Département à la commune d'Alleins d'une subvention de 308 609,20 € pour les travaux d'aménagement,

La dépense de 308 609,20 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée